



Conseil Ecole 09 juin 2022

1. Personnes présentes

CORPS ENSEIGNANT : M. SARRELABOUT, M. VAN DE VELDE, Mme THIEBAULT, Mme DROUET, Mme BALLEREAU, Mme HERVOIR, Mme BONNET, Mme RENEVIER, M. PERNOT, Mme GUIMAS, Mme SAADI, Mme SAVARY SILVERIO, Mme TANGUY.

Excusé(e)s : Mme LE TIEC, Mme SAADI, M.GANDILHON

PARDEVIE et Indépendants : Mme BITUMAZALA, Mme HANTZ, Mme CHENE LEROY, Mme LEFEVRE, Mme CAMILE, Mme COLIN, M. ROUX, M. LOUIS

DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (DDEN) : ABSENT

RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED) : même LEVEQUE, absente excusée

ELUS DE LA MAIRIE :

- Mathieu BETRANCOURT, Délégué à l'enfance et au Handicap – m.betrancourt@mairie-bretigny91.fr

2. Effectif prévisionnel pour l'année 2022/2023

53 PS

50 MS

49 GS

→ 152 enfants en maternelle

42 CP

51 CE1

51 CE2

42 CM1

46 CM2

→ 232 enfants en élémentaire

Soit un total de 384 enfants.

Le seuil pour une fermeture de classe est à 379 enfants → Pas d'inquiétude.



Répartition

6 classes de maternelle

9 classes d'élémentaire

Comme tous les ans, il n'y aura pas d'annonce de la structuration des classes de l'an prochain car cela peut bouger pendant l'été.

Les classes seront affichées la veille de la rentrée devant l'école.

Le dispositif grande section à 24 enfants est maintenu.

Au niveau de l'équipe pédagogique

Les départs prévus :

En maternelle : Amandine TANGUY, Antoine GANDILHON, Pierre RICHARD

En élémentaire : Marie PERNOT, Charlotte SURET

Mme LEVEQUE, du RASED Brétigny, part en retraite, son remplacement est en cours.

Les arrivées prévues : Mme BRETON.

Nous conservons 5 ATSEM.

Nous conservons également normalement les AESH puisque pas de départ prévu. Pour rappel, il manquait 2 AESH en début d'année. Pour l'an, prochain, nous avons des départs de CM2 donc les demandes seront comblées avec les AESH nous étant affectées.

Effectifs pour les années suivantes (à partir de septembre 2023)

L'école sera impactée par le redécoupage des rues suite à la construction du nouveau groupe scolaire mais nous ne savons, à ce jour, pas dans quelle mesure.

3. Coopérative scolaire

A ce jour : 6 387,24 euros sur le compte de la coopérative

Les dépenses suivantes ont été engagées et viendront en déduction du montant ci-dessus :

- Bus : 2800 euros à payer pour sorties USEP
- Photographe : il est venu mardi pour faire la photo d'école → les photos seront vendues au bénéfice de la coopérative

Pour information, la vente de livres « Lire c'est partir » a rapporté 82,80 euros (à raison de 20 centimes par livre, 414 euros livres ayant été vendus)



4. Projets école

Parcelle Parc Bois-Badeau

La classe CE2 s'en occupe cette année mais elle est ouverte à toutes les classes en fonction du volontariat.

Les enfants peuvent venir participer, il y a régulièrement une présence le mercredi après-midi.

Un panneau « le jardin d'Aimé » a été positionné, ainsi que des panneaux explicatifs (réalisés par les enfants) sur les grilles de la parcelle.

Pour cet été, les clés seront confiées à certains parents pour assurer une continuité et un entretien.

Voyage scolaire

Pour rappel, le voyage prévu la 1^{ère} semaine de janvier au ski a été annulé à la demande de l'inspectrice, selon les directives COVID en vigueur à ce moment-là.

Les enseignants se sont fortement mobilisés pour rebondir et prévoir un nouveau voyage pour les enfants dernière semaine de juin (27/06/22 au 01/07/22), à la mer.

Le constat aujourd'hui est le suivant : en janvier, seuls 2 enfants sur 108 ne participaient pas.

Aujourd'hui, 12 enfants ne partiront pas suite à décision des parents (à noter qu'une classe est particulièrement impactée).

Pour certains, les raisons sont légitimes et compréhensibles. Pour d'autres, moins.

Or il est rappelé que le voyage scolaire fait partie d'un projet pédagogique ; ce ne sont pas des vacances.

Priver les enfants de ce voyage revient à leur enlever l'occasion de participer à une expérience inclusive, de cohésion et de partage.

Pour rappel, la fin de l'année scolaire est fixée au jeudi 7 juillet au soir.


L'école est obligatoire et toute absence fait l'objet d'une remontée à l'inspection d'académie, qui peut décider d'engager une procédure en conséquence.

Par ailleurs, les enseignants des 4 classes concernées se sont investis sur leur temps personnel pour organiser le voyage mais aussi pour construire le projet pédagogique inhérent.

Il est par conséquent extrêmement décevant pour eux de ne pas partir avec tous leurs élèves.

Les voyages scolaires apportent un bénéfice réel dans la construction de l'enfant. Il est dommage de les en priver.

Enfin, il est important de comprendre que l'inspectrice peut décider de l'annulation d'un voyage à partir de 2 désistements. Auquel cas, la décision de 2 parents suffit à priver les 106 autres de voyage scolaire et réduire à néant tout le travail engagé par les enseignants. Dans notre cas, l'inspectrice ayant déjà annulé un voyage, elle n'annulera pas le second. Mais ces désistements mettent en péril l'équilibre budgétaire du voyage.



Enfin, certaines familles ne répondent pas aux sollicitations des enseignants pour confirmer la participation de leur enfant au voyage, ce qui est décourageant pour les enseignants qui se sont investis.

Sorties scolaires

Les enseignants sont confrontés à une problématique de manque de parents volontaires pour accompagner.

Ils sont conscients de la difficulté de se libérer pour les parents qui travaillent mais sans accompagnateur, certaines sorties doivent être annulées ; cela a été le cas pour des sorties ludothèques.

Nous remercions vivement tous les parents qui pourront se rendre disponible pour accompagner les différentes sorties !

Génération 2024

L'école est labellisée génération 2024 pour 3 ans

Les aides dont l'école pourra bénéficier les 3 années seront de plus en plus importantes : humaines (avec intervenants) et matérielles (prêts de salles du collège et du lycée...)

A noter que l'école demandera dès septembre des créneaux dans les salles (lycée...) car M. SARRELABOUT rappelle à la Mairie que les écoles labellisées sont prioritaires pour avoir des salles.

Le principe de génération 2024 est le suivant : 3 grandes manifestations autour du sport peuvent être organisées ; l'école doit obligatoirement en organiser 2 sur 3 :

- Septembre : non fait cette année

- Janvier : la semaine paralympique a été organisée par les enfants de cycle 3 ; les enfants ont présenté les jeux aux autres élèves par demi-journées pour 2 classes à chaque fois → escrime assis, parcours masqué guidé à l'oreille etc.

Merci aux familles qui sont venues le soir participer et essayer les jeux, les enfants ont été heureux de montrer leurs réalisations.

- Juin : journée du sport par le biais d'activités au lac → recherches d'indices, etc.

En terme d'organisation :

Matin pour les maternelles et les CP

Midi : pique-nique de toute l'école au Parc du Carouge.

Après-midi : CE1 CE2 CM1 et CM2

Rappel : besoin de parents accompagnateurs !

La kermesse de fin d'année sera organisée par les représentants de parents d'élèves à la suite de cette journée.



5. Questions à destination de l'école

Question 1

Nous souhaiterions avoir un retour sur l'utilisation de la parcelle cultivée du Parc Bois Badeau. Combien de classes utilisent la parcelle ? Y-a-t-il une sollicitation des parents ? Avez-vous besoin de matériel ?

Cf « 4. Projets école »

Question 2

Nous sommes de nouveau alertés sur des problèmes au niveau de la propreté des toilettes. Serait-il possible de sensibiliser de nouveau les élèves ?

M SARRELABOUT est intervenu plusieurs fois dans les classes.

Il a constaté une amélioration sur quelques jours puis une dégradation progressive ensuite.

Les problèmes rencontrés sont les suivants :

- Manque d'hygiène et dégradation volontaire
- Toilettes bouchées par un usage excessif de papier toilette et le dépôt de jouets / stylos / etc, dans les sanitaires → cela a contraint la mairie a demander l'intervention d'une entreprise spécialisée et génère donc un coût pour la collectivité

Il convient que les parents rappellent les règles de base à leurs enfants : à l'école comme à la maison (!), on respecte le matériel et les autres : limitation de l'utilisation excessive de papier toilette, nettoyage de ses saletés sur / dans la cuvette (traces chaussures, urine...)

Question 3

Avez-vous des projets inter-école ou des projets d'école prévue pour l'année prochaine ? Les dossiers sont à déposer à la mairie avant le mois de novembre pour ces deux commissions.

Cf « 4. Projets école »

Question 4

Nous souhaiterions avoir un retour sur votre projet Olympique 2024. Avez-vous été satisfait de l'affiliation USEP ? Allez-vous renouveler l'adhésion l'année prochaine ?

L'inscription USEP a été faite cette année pour toutes les classes.

La licence à 6 euros par enfant avait été choisie, considérant que le transport était pris en charge.

Mais le constat a été fait que, sur les 6 euros, 4 euros étaient effectivement affecté pour le transport, mais pour un seul évènement.

Or l'école a fait beaucoup d'inscriptions sur différents évènements → cela a généré un surcoût non prévu pour le financement des bus, qui ont du coup impacté le budget de la coopérative scolaire (cf « 3. Coopérative scolaire).



En outre, l'équipe enseignante est mitigée sur les événements auxquels ils ont participé. Par conséquent, les 15 classes ne seront pas inscrites l'an prochain : un choix sera fait sur les classes qui seront concernées.

6. Questions à destination de la mairie

Question 1

Lors d'une fermeture de classe (absence enseignant ou autre problématique telle que nous avons connues avec la COVID) serait-il possible de faire remonter l'information au service facturation afin d'éviter que chaque parent fasse la demande individuellement sur le Kiosque ?

Les consignes ont été données au directeur du périscolaire.

M.SARRELABOUT envoie l'information à la mairie avec copie au périscolaire, Mme DODEMAN et Mme AZRAK.

Ceci étant, le parent peut aussi faire la demande sur le kiosque.

Pour les absences individuelles d'enfants, c'est au parent de faire la démarche sur le kiosque.

Question 2

Concernant la facturation des temps périscolaires, est-il obligatoire de fournir un certificat médical en cas d'absence de l'enfant pour maladie ?

Il est très compliqué d'obtenir un rendez-vous rapidement chez un médecin sur Brétigny donc impossible d'avoir un certificat médical. Serait-il possible de mettre en place des attestations sur l'honneur afin d'éviter la facturation en cas d'absence pour maladie ?

Non ce n'est pas possible.

Le système des 5 jokers temporelise la situation.

Le justificatif médical peut être fourni plusieurs jours après l'absence mais il doit être fourni.

Mme OLAGNERO peut être sollicitée si besoin de faire remonter une situation particulière.

Question 3

Une classe découverte est prévue fin juin, quelles sont les conditions de remboursement si un enfant ne peut pas participer pour des raisons avérées ?

Le remboursement s'effectue par déduction sur la facture cantine / périscolaire suivante.

La Mairie ne cautionnera pas d'annulation pour convenance personnelle non avérée (« je n'ai pas envie d'aller à la mer, je voulais aller à la montagne »)

Les voyages scolaires sont des projets pédagogiques, pas des vacances.

Question 4

Les vidéos projecteurs interactifs ont-ils été installés dans les classes ?



Non, pas encore.

Une proposition a été faite aux élus.

M.BETRANCOURT a demandé à ce que cela soit rebouclé avec l'école → cela a été fait.

Un problème subsiste :

Les panneaux gris dans les classes sont des panneaux acoustiques, pas des panneaux d'affichage ; il est donc compliqué de réaliser des travaux pour les déplacer.

Par ailleurs, Aimé Césaire est la seule école sans faux plafond ; il n'est donc pas possible de les fixer au plafond.

La solution trouvée est la suivante : un tableau sur pied sera fixé au sol avec le vidéo projecteur fixé sur le tableau.

L'intervenant doit voir possibilité d'en louer un pour tester si la taille convient dans la place prévue, plutôt que de commander si la dimension ne convient pas.

Cela nécessitera quand même de retourner la classe.

M. BETRANCOURT indique que la fin du plan « équipement numérique » des élémentaires sur la commune est fixé à décembre 2022.

L'équipement numérique des maternelles est en préparation : l'action doit commencer mi 2024.

7. Points divers

PPMS confinement : il a été réalisé le 7 juin 2022

Il s'agit de l'exercice en cas de danger à l'extérieur de l'école (tempête...)

Le dernier exercice datait d'avant le 1^{er} confinement car le principe est de rassembler tous les élèves sur une même zone

Le PC sécurité est le bureau des ATSEM.

M. Sécurité de la mairie n'est pas venu, contrairement à ce qui était prévu.

Ce compte rendu sera diffusé via toute mon année ou Klassly, et par mail par M. SARRELABOUT aux parents non-inscrits sur ces outils.

Ce compte-rendu a été rédigé par les représentants de parents d'élèves et diffusé après accord du directeur.